



Procès-Verbal
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil -vingt-trois et le 30 mars à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à POISSON Daniel), M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole (pouvoir à QUESNEL Bruno), M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Patrice DESBELUMORTIERS), Mme LAPIE-BEUNEL Liza, M. CUSSON Jean-Christian, Olivia CROSSOIR (pouvoir à Patrice BOURGUET)

Absents excusés :

Absents non-excusés :

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 24 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Pouvoirs : 4

Votants : 14

Après vérification du Quorum, Monsieur Bruno QUESNEL, Maire, déclare ouverte la séance du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer,

Monsieur BOURGUET Patrice est choisi comme secrétaire de séance.

M. QUESNEL remercie M. LEBEURRIER, conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable de Coutances pour sa présence et son accompagnement pour la préparation des budgets communaux.

M. QUESNEL informe les élus que le conseil municipal prévu jeudi 06 avril sera décalé courant avril.

Ordre du jour

1. Décision du maire par délégations ;
2. Vote des comptes administratifs et compte de gestion 2022 – budgets communaux ;
3. Vote des budgets primitifs communaux année 2023 ;
4. Validation participation communale année 2023 SITEU M.H.T.
5. Validation participation communale année 2023- budgets annexes
6. Vote des taxes 2023 ;
7. Affaires diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 02 mars 2023 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. QUESNEL Bruno, maire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 mars 2023 soit adopté.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

Contre : 0**Abstention : 0****Pour : 14****Information conseil communautaire****Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno**

M.QUESNEL revient sur le vote sur la facturation du transport scolaire auprès des parents d'élèves qui a eu lieu lors de la séance du conseil communautaire du 22 mars dernier. Il rappelle le contexte, à l'heure actuelle tous les parents ne participent pas aux frais des transports scolaires, cette différence est due aux décisions actées par les anciennes communautés de communes, en l'occurrence celle de Montmartin sur Mer avait fait le choix de prendre en charge ces frais. Depuis le 01/01/2017, la prise en charge est faite par la communauté de communes CMB.

Il faut savoir que ce vote a été validé après 37 pour – 24 contre et 12 abstentions

M.QUESNEL, maire et Mme FAUTRAT, 1ère adjointe, ont voté contre, pour la participation financière des parents du RPI Hauteville-Montmartin.

M.LEBEURRIER indique aux élus qu'une saisine a été transmise à la Préfecture sur ce sujet pour le fond et la légalité de cette décision, Coutances Mer et Bocage ayant pris en charge la compétence mobilité au 01/07/22, il faut savoir qu'actuellement ce coût du transport est de l'ordre de 47 000 € pris en charge par la CMB pour tout le territoire soit 65 € par enfant scolarisé

Si la commune souhaite prendre en charge cette participation, Il conseille aux élus de prendre le maximum de précaution en ce qui concerne la sécurité juridique, l'inscription budgétaire doit se faire à l'imputation comptable « 65732 », il faudra que la commune justifie sa décision avec l'intérêt communal.

M.QUESNEL indique que cette décision sera prise lors d'une prochaine séance de conseil municipal, actuellement sur 50 enfants inscrits au RPI seuls 25 enfants ont pris le car régulièrement. La CMB sera questionnée afin de connaître exactement le nombre d'enfants du RPI et un échange sera fait avec les communes environnantes afin de connaître leur position sur le sujet.

1- Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2023-20	28/02/2023	Commande publique	Conseil Départemental- assistance technique Expérimentation éclose et 2 comptages devant camping	1 980.00 €
2023-21	28/02/2023	Commande publique	AEOS SANOR- contrat 2023 réseaux EU	8 853.60 €
2023-22	28/02/2023	Commande publique	AEOS SANOR- contrat 2023 réseaux EP	9 192.00 €
2023-23	09/03/2023	Commande publique	TLP PRO – produits entretien cantine-mairie- espace culturel- atelier	2 567.31 €
2023-24	10/03/2023	Commande publique	OCEP BUREAUTIQUE- fournitures bureau CNI	163.48 €
2023-25	10/03/2023	Commande publique	Chauffer dans la Noirceur- spectacles « Demoiselles en Campagne »	4 000.00 €
2023-26	14/03/2023	Commande publique	PRY TECH INGENIERIE- mission aménagement cyclable et trottoir- RD 49	10 620.00 €
2023-27	13/03/2023	Commande publique	OCEP Bureautique – bureau administratif	2 268.02 €
2023-28	14/03/2023	Commande publique	JVS – renouvellement certificat électronique M. QUESNEL	480.00 €
2023-29	14/03/2023	Commande publique	CEGELEC – EP remise en conformité suite audit	5 412.00 €
2023-30	14/03/2023	Commande publique	SAS BESNIER – abattage haies résineux – terrain foot et proximité tennis	6 240.00 €

2023-31	16/03/2023	Commande publique	ASC ROBINE- porte entrée mairie	8 782.80 €
2023-32	16/03/2023	Commande publique	SONELEC – panneau information plage	14 762.40 € Dion conseil 23.02.03-06
2023-33	20/03/2023	Commande publique	OLG BURO- fournitures diverses inauguration	923.04 €

Monsieur QUESNEL demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses. Il explique certaines dépenses engagées.

M.DESBLEUMORTIERS, conseiller, questionne M.LEBEURRIER sur la possibilité de subventionner l'association « Chauffer dans la Noirceur » considérant que cette association a un but culturel mais aussi environnemental. Mme FAUTRAT, 1^{er} adjointe, indique que la CMB encourage les associations à se retourner vers les communes.

M.LEBEURRIER indique avoir interrogé les services de la Préfecture à ce sujet, les compétences sont prises et il faut les assumer, il ne peut y avoir des doublons hormis par convention de délégation comme cela a été le cas pendant la période COVID.

2- Vote des comptes administratifs et de gestion 2022 – budgets communaux

Rapporteur : M.LEBEURRIER

M.LEBEURRIER présente au conseil les résultats 2022 de tous les budgets communaux actés par les comptes de gestions du Service de Gestion Comptable en corrélation avec les comptes administratifs communaux.

Budget Lotissement Impasse de la CAUTERIE :

Dépenses de fonctionnement : 10 940.00 €

Recettes de fonctionnement : 10 940.00 €

Résultat de l'exercice 2022 : 0 €

Excédent de fonctionnement 2021 : 49 854.93 €

Résultat de clôture 2022 : 49 854.93 €

Dépenses d'investissement : 10 940.00 €

Recettes d'investissement : 0 €

Résultat de l'exercice 2022 : - 10 940.00 €

Résultat de clôture 2022 : - 10 940.00 €

Affectation de résultat en 2023 :

- Au 002 « recettes de fonctionnement » : + 49 854.93 €
- Au 001 « dépenses d'investissement » : - 10 940.00 €

Budget Camping Les gravelets

Dépenses de fonctionnement : 38 781.57 €

Recettes de fonctionnement : 44 776.33 €

Résultat exercice 2022 : + 5 994.76 €

Excédent de fonctionnement 2021 : + 850.77 €

Résultat de clôture 2022 : + 6 845.53 €

Dépenses d'investissement : 30 552.11 €

Recettes d'investissement : 31 860.08 €

Résultat exercice 2022 : + 1 307.97 €

Résultat exercice 2021 : + 25 445.16 €

Résultat de clôture 2022 : + 26 753.13 €

Affectation de résultat en 2022 :

- Au « 002 » recettes de fonctionnement : + 6 845.53€
- Au « 001 » recettes d'investissement : + 26 753.13 €
- Accord et décision du conseil

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement : 224 449.93 €
Recettes de fonctionnement : 257 345.31 €
Résultat exercice 2022 : + 32 895.38 €
Excédent de fonctionnement 2021 : + 19 041.24€
Résultat de clôture 2022 : + 51 936.62 €
Dépenses d'investissement : 84 856.30 €
Recettes d'investissement : 67 308.34 €
Résultat exercice 2022 : - 17 547.96 €
Résultat exercice 2021 : + 237 999.44 €
Résultat de clôture 2022 : + 220 451.48 €
Reste à réaliser dépenses 2022 : 46 078.88 €
Reste à réaliser recettes 2022 : 40 174.88 €
Affectation de résultat en 2022 :
- Au « 002 » recettes de fonctionnement : + 51 936.62 €
- Au « 001 » recettes d'investissement : + 220 451.48 €

Budget Commune

Dépenses de fonctionnement : 1 276 798.55 €
Recettes de fonctionnement : 1 560 489.39 €
Résultat exercice 2022 : + 283 690.84 €
Excédent de fonctionnement 2021 : + 32 305.68 €
Résultat de clôture 2022 : + 315 996.52€
Dépenses d'investissement : 462 786.51 €
Recettes d'investissement : 428 103.66 €
Résultat exercice 2022 : -Déficit de 34 682.85 €
Résultat exercice 2021 : + 84 269.53€
Résultat de clôture 2022 : + 49 586.68 €
Reste à réaliser dépenses 2022 : 265 280.68 €
Reste à réaliser recettes 2022 : 57 797.00 €
Besoin de financement : 157 897.00 €
Affectation de résultat en 2023 :
- Au « 1068 » 157 897.00 €
- Au « 002 » recettes de fonctionnement : + 158 099.52 €
- Au « 001 » recettes d'investissement : + 49 568.68 €

Après lecture de tous les résultats, M. LEBEURRIER propose au conseil le vote des comptes de gestion 2022, M. QUESNEL, maire s'absentant pour ces votes :

Pour le lotissement Impasse de la CAUTERIE

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/07

Pour le camping les gravelets

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

- DELIBERATION N°2023/30/03-01

Pour l'assainissement

Accord du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

- DELIBERATION N°2023/30/04-

Pour la commune
Accord du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/03-10

Après lecture de tous les résultats, M. LEBEURRIER propose au conseil le vote des compte administratifs et l'affectation des résultats 2022, M. QUESNEL :

Pour le lotissement Impasse de la CAUTERIE

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/08

Pour le camping les gravelets

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

- DELIBERATION N°2023/30/03-02

Pour l'assainissement

Accord du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

- DELIBERATION N°2023/30/05

Pour la commune

Accord du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/03-11

3- Vote des budgets primitifs communaux année 2023

Rapporteur : Monsieur LEBEURRIER

Monsieur LEBEURRIER présente au conseil municipal les budgets primitifs communaux 2023

Budget lotissement Impasse de la CAUTERIE

Section de fonctionnement : 88 769.8 €

Section d'investissement dépenses : 49 854.936 €

Affectation des résultats

- Excédent reporté de fonctionnement (002) + 49 854.93 €
- Déficit d'investissement (001) - 10 940.00 €

En ce qui concerne ce budget, suivant l'évolution des travaux terminés, ce budget sera clôturé, son excédent sera transféré sur le budget communal

Budget Camping les gravelets

Section de fonctionnement : 55 213.19 €

Section d'investissement : 50 756.28 €

Affectation des résultats :

- Excédent reporté de fonctionnement (002) + 6 845.53 €
- L'excédent reporté d'investissement (001) + 26 753.13 €

M.LEBEURRIER indique que les emprunts sur le camping se termineront en 2033 et 2034.

M.DESBLEUMORTIERS interroge M. QUESNEL sur l'inscription budgétaire en 2023 pour une mise en gérance éventuelle ?

Il lui est répondu qu'à ce jour non, car la décision de continuer une DSP ou une mise en gérance n'a pas encore été actée. Une proposition sera soumise lors d'une séance de conseil municipal et des modifications budgétaires seront faites le cas échéant.

Budget Assainissement

Section de fonctionnement : 317 446.04 €

Section d'investissement : 888 844.31€

Affectation des résultats :

- L'excédent reporté de fonctionnement (002) + 51 936.62 €
- L'excédent reporté d'investissement (001) + 220 451.48 €

M.QUESNEL informe le conseil que pour l'année 2023, il a été acté d'engager des travaux sur le réseau d'assainissement des secteurs « Clos d'Auguet-Champ Dolent et Hameau d'Ourville » en un lot et en deuxième lot des enquêtes domiciliaires sur toute la commune. A savoir que l'AESN (agence eau seine Normandie) subventionne les projets de plus de 600 000 € à hauteur de 60 % et 20 % d'emprunt à taux 0 %, si le projet est acté avant le 31/12/2023.

Une consultation d'appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre sera lancée prochainement, des modifications budgétaires seront apportées au cours de l'année.

Il est essentiel que la commune s'engage dans ce programme de réhabilitation afin de lutter contre les eaux parasites et la protection du littoral.

Budget Commune

Section de fonctionnement : 1 884 990.45 €

Section d'investissement : 1 049 710.20 €

Affectation des résultats :

- Excédent reporté d'investissement (001) + 49 586.68€
- Affectation excédent de fonctionnements (1068) + 157 897.00 €
- Excédent reporté de fonctionnement (002) : + 158 099.52 €

M.BOURGUET, conseiller, interroge M.le maire sur la prestation du « CAUE » sur le projet d'aménagement du bourg, il demande si cette somme d'études est prévue pour 2023, il trouve le forfait proposé très onéreux, sans que l'on connaisse le contenu de la prestation, et il serait peut-être intéressant de consulter des cabinets de conseil en aménagement urbains privés. M.DESBLEUMORTIERS indique lui, avoir un pouvoir pour M. MARIE-LECONTE, conseiller, qui lui est contre ce montant. M.QUESNEL, indique qu'une somme d'études a été inscrite, de prochains échanges auront lieu à ce sujet, une décision ne sera prise qu'avec l'accord du conseil municipal.

M.QUESNEL détaille aux élus les projets d'investissements envisagés pour l'année 2023 :

- travaux d'aménagement rue du Clos après étude, différents travaux de voirie, installation d'une cellule automatique, continuité du plan mobilité engagé, travaux mairie avec changement porte d'entrée, fenêtres, mobilier, aménagement bureau CNI, câblage informatique, études énergétique des bâtiments communaux, matériel technique

Il informe également l'inscription budgétaire de la hausse du coût énergétique qui sera compensée par le bouclier tarifaire sachant que nous n'avons pas de recul sur les remboursements qui seront effectués : avoir sur factures, virements ? Mesdames LECERF et LAPIE-BEUNEL demandent des explicatifs sur les inscriptions budgétaires sur les postes « 611 – contrats de prestations de services » et « 615221-615228 bâtiments » Mme LERAUX, secrétaire indique que pour le « 611 » cela concerne les dépenses de repas à la cantine, les prestations animations, les frais de recherche médecin, les assistances techniques, honoraires achat Licence IV... et pour les bâtiments : aménagement local futur médecin, local CNI, local mis à disposition pour l'EPN, câblage informatique de la mairie pour la fibre, logiciel MUSHROOM de la CMB (cantine scolaire)...

Après présentation des budgets primitifs communaux 2023, M. QUESNEL propose au conseil le vote des budgets :

Pour le lotissement Impasse de la CAUTERIE

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/09

Pour le camping les gravelets

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

- DELIBERATION N°2023/30/03-03

Pour l'assainissement

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

- DELIBERATION N°2023/30/06

Pour la commune

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/03-12

4- Validation participation communale année 2023 SITEU M.H.T

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

M.QUESNEL informe le conseil de la participation 2023 du budget assainissement au SITEU M.H.T. pour la somme de 140 404 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement de la participation 2023 de 140 404 € au SITEU M.H.T.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/03-13

5- Validation participation communale année 2023 – budgets annexes

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

M.QUESNEL informe le conseil des participations communales 2023 auprès des budgets annexes suivants :

- Camping pour 26 214.66 €

- CCAS pour 1 500 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement de ces participations d'équilibre à hauteur de 26 214.66 € pour le Camping et 1 500 € pour le CCAS

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/03-14

6- Vote des taxes 2023

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

M.LEBEURRIER explique aux élus la fiscalité, à compter de 2023, les communes récupèrent les taux des taxes habitations pour les résidences secondaires, de plus, les bases de la « VL » valeur locative étant indexées sur l'indice des prix à la consommation soit l'inflation, engendre une hausse de 7.1 %.

Le budget présenté ce soir tient compte de cette hausse sans augmenter les taux communaux. A savoir que pour 2022, la commune a recetté 636 942 € et avec la hausse de la VL, le montant est revalorisé à 691 401 €, soit 54 459 € en plus. A savoir que le taux de la taxe d'habitation ne peut être augmentée qu'en équivalence aux taux de la TF et TFNB.

M.QUESNEL revient sur le taux de la taxe foncière qui avait été augmenté suite à la suppression de la taxe d'habitation, la commune avait récupéré le taux du Département avec un glissement de taux à l'époque.

M.LEBEURRIER fait un point sur les finances de la commune :

- La CAF brute (capacité d'autofinancement) pour 2022 est de 336 070 € ce qui représente une capacité par habitant de 239 € sachant que la moyenne départementale est de 233 €/habitant

La CAF nette (CAF brute moins le capital prêt bancaires) pour 2022 est de 172 622 € soit 123 €/habitant et 158 € / habitant pour la moyenne départementale.

La capacité de désentêtement de la commune est de 3.56 années ce qui correspond à un endettement faible

Le fonds de roulement (différence entre dépenses et ressources) de la commune au 31/12/22 était de 365 583 € avec une part de 275 000 € alimenté par le budget Assainissement qui est très équilibré

Monsieur le maire propose au conseil le vote des taux de fiscalité directe 2023, identique aux taux de 2022 :

- Taxe foncière bâti : 40.04 %
- Taxe foncière non bâti : 41.76 %
- Taxe habitation : 14.96 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les taux proposés pour l'année 2023, soit :
- Taxe foncière bâti : 40.04 %
- Taxe foncière non bâti : 41.76 %
- Taxe habitation : 14.96 %

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2023/30/03-15

7- Affaires diverses

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

- M. QUESNEL remercie les membres de la commission mobilité, Mesdames FAUTRAT, LECERF pour le travail effectué pour l'obtention du label « Ville prudente » ainsi que l'organisation de l'inauguration de mardi 28 mars. Il informe avoir reçu en retour de mail les félicitations et remerciements de M. DUBOIS, référent label « ville prudente région Normandie

- M. QUESNEL remercie Mme LERAUX pour son travail effectué dans la préparation des budgets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 07

Le secrétaire de séance,

M. BOURGUET Patrice



Le Maire,

Monsieur QUESNEL Bruno



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication